Sources et licences — ce qui entre dans le fonds, et jusqu'où

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Source par source : le droit exact, et le chemin quand il est fermé · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration
Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Le cabinet, ses clients, ses documents et ses chiffres ont été inventés ; ils illustrent une situation courante du conseil de gestion et ne décrivent aucun client réel. **Les licences citées sont inventées pour l'exemple** ; les principes de droit qu'elles illustrent, eux, sont réels et cités.

La question n'est presque jamais « peut-on techniquement lire cette source ». Elle est « qu'a-t-on le droit d'en verser dans un fonds que 44 personnes interrogent ». Les deux réponses ne coïncident pas, et c'est la seconde qui engage le cabinet.

Ce que chaque source autorise

Source	Ce que la licence ouvre	Versé au fonds	Ce qui est fait à la place, le cas échéant
Comptes annuels déposés	**Réutilisation ouverte ; un dépôt vaut publication**	**Oui** — le plus récent de chaque société suivie	**Millésime et date de dépôt portés avec le chiffre**

Source	Ce que la licence ouvre	Versé au fonds	Ce qui est fait à la place, le cas échéant
Notes d'application internes du cabinet	**Propriété de Veriane Conseil**	**Oui** — 184 notes	Citables sans réserve, passage compris
Catalogue de normes de l'éditeur	**Consultation nominative**	**Non**	**Renvoi à la référence et à l'emplacement exact ; le consultant ouvre avec son accès**
Études sectorielles sous abonnement	Consultation et citation courte avec mention de l'éditeur	Oui, **en références**	**Le chiffre est cité avec éditeur et millésime, jamais recopié en volume**
Livrables reçus d'un confrère	Aucun droit acquis	Non	Conservés au dossier, hors périmètre d'interrogation

La ligne qui a demandé une vérification, et voici son fondement : verser le catalogue de normes dans un fonds interrogeable reviendrait à extraire une partie substantielle d'une base protégée. **L'article L342-1 du code de la propriété intellectuelle donne au producteur d'une base le droit d'interdire l'extraction de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle de son contenu** — Légifrance, article L342-1, texte consulté le 07/09/2026. Les conditions de l'éditeur le redisent, mais le principe ne dépend pas d'elles.

À arbitrer par le comité des associés : l'éditeur vend une licence d'indexation interne. **184 des notes du catalogue sont déjà couvertes par vos notes d'application** ; l'arbitrage porte donc sur le reste, et non sur l'ensemble.

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Demandez une démonstration avec vos propres documents

Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.
https://bluelemonagent.ai/entreprises/cas-usage/agent-de-gestion-documentaire-metier-rag-volumineux

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.